



DELIBÉRATIONS N°2
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2023

DEL 2023.02.08/02

Thème :

**INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE**

Objet :

**Commission d'appel
d'offres et Commission
des marchés à
procédure adaptée**

Convocation :

Date : 01/02/2023

Affichage : 01/02/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Le **mercredi 08 février 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, Patrick MICHEL, Hervé BOULAIS, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Aïcha CHERIF

Absents excusés :

Corinne FAURE-BRAC, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

Rapporteur . Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1414-1 à L.1414-4 et L.1411-5 ;
- VU** le Code de la commande publique et ses annexes ;
- VU** la délibération DEL 2020.07.29/078 portant désignation des membres à la commission d'appel d'offres (C.A.O.) et de la commission des marchés à procédure adaptée (C.o.M.A.P.A) ;
- VU** la délibération DEL 2022.05.25/047 portant modification des membres ;
- CONSIDERANT** la nécessité de faire évoluer la composition de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) et de la commission des marchés à procédure adaptée (C.o.M.A.P.A) ;
- CONSIDERANT** qu'afin d'alléger le déroulement de la séance, le conseil municipal convient de ne pas procéder au scrutin secret ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De procéder à un vote à main levée ;
- D'arrêter la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée comme indiquée ci-dessous, après avoir procédé à un vote à l'unanimité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Le Maire, Président de droit	
Catherine VALDENNAIRE	Annie ASTIER-CONVERSET
Claire BARNÉOUD	René MICHEL
Éric PEYTHIEU	Christian FERRUS
Thomas SCHWARZ	Alexis LALANNE
Aurélie POYAU	Gabriel LÉON

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_02-DE
Reçu le 14/02/2023

D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2023.02.08/02

PUBLIÉE LE : **14 FEV. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

